

rent d'abord à recevoir ainsi cette somme, mais les envoyés drapiers ayant donné l'assurance que le déficit serait comblé, on leur remit quittance de la somme intégrale, et on leur concéda par acte du 26 décembre le chœur de la nouvelle église à condition qu'ils paieraient les huit mille livres promises. — Voyer Dagier.

MM. les Drapiers, qui cherchaient à dominer partout dans la ville, ne se trouvèrent point assez ancrés à l'Hôtel-Dieu, et pour arriver à ce but, ils prirent, en 1652, la résolution de constituer au profit de cet établissement, une rente annuelle de 300 livres, au capital rachetable de six mille livres, à cette seule condition qu'il leur serait permis d'ouvrir les deux chapelles contiguës au chœur de l'église. — L'approbation de ce traité eut lieu l'année suivante. (Dagier. — BB 207).

De son côté et de ses deniers personnels, M. Olivier, marchand drapier, fit don en 1659 de 150 livres pour contribuer aux frais de construction du bâtiment dit des convalescents.

Une fois maître du terrain, le corps des drapiers sollicita et obtint en 1668, du pape Clément IX, une bulle avec indulgences pour établir sous le vocable de la Vierge Marie, une confrérie dans l'église de l'Hôtel-Dieu. La Purification devint leur fête patronale et le service des pauvres leur objet spécial. Une ordonnance de Mgr de Neuville, homologua en 1669 la bulle du pape accordée *confraternitati lanarum textorum*, et dès lors, chaque année, avant de se rendre dans la chapelle qui leur était destinée, ils s'assemblèrent dans la vaste salle de l'Hôtel-Dieu.

On comprendra le mobile qui avait fait agir ainsi la communauté des drapiers, si l'on se rappelle que, d'ancienne date, elle occupait le premier rang dans le corps